

## **Position commune sur la portée/participation**

**La portée d'un mécanisme de REDD+<sup>1</sup> doit être définie de manière à inclure un ensemble d'activités contribuant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs forestiers des pays en développement. S'il est important que le mécanisme de REDD+ reste concentré à court terme sur le secteur forestier, il faut le définir de manière à permettre à l'avenir une transition vers un mécanisme fondé sur l'agriculture, la forêt et d'autres utilisations des terres (AFOLU).**

La définition exacte du mécanisme de REDD+ et de l'ensemble des activités et des secteurs qu'il inclut restait encore à décider à la conclusion de la sixième session de l'AWG-LCA. Le Plan d'action de Bali aborde REDD+ comme "des questions de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone ...". Selon le Plan d'action de Bali, la portée de REDD+ inclut des activités dans le secteur forestier exclusivement ayant un impact sur les stocks et les flux du carbone.

L'ébauche du texte de négociation communiquée par le président de l'AWG-LCA après la cinquième session du groupe comprenait cependant des propositions visant à élargir la portée de REDD+ pour inclure l'agriculture et d'autres secteurs d'utilisation des terres. La liste d'activités potentielles d'un mécanisme de REDD+ dépasse la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts pour inclure les éléments suivants : garantir la conservation ou la permanence des stocks de carbone existants, réaliser des activités de boisement et/ou de reboisement, renforcer les suppressions et promouvoir la gestion durable des forêts et des terres. Aujourd'hui, il n'y a pas de consensus entre les Parties quant aux secteurs et activités proposés à inclure dans un mécanisme de REDD+.

Notre position est la suivante : un mécanisme de REDD+ devrait inclure des activités réduisant les émissions, conservant les réservoirs existants de carbone, promouvant la gestion durable des forêts natives et renforçant les stocks de carbone dans le secteur forestier. Inclure d'autres activités du secteur forestier, au-delà de la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts, garantit la plus large participation possible des pays en développement ayant des forêts tropicales et favorise un mécanisme effectif et efficace de REDD+ à l'échelle mondiale. De plus, la conservation des stocks de carbone existants et une réalisation acceptable sur le plan écologique et environnemental du boisement/reboisement par des essences natives renforcent la préservation d'écosystèmes forestiers à forte biodiversité et peuvent produire des coavantages additionnels. Cependant, la cible globale d'un mécanisme de REDD+ devrait rester la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts car c'est ce qui a, à court terme, la plus grande valeur pour l'atténuation des effets des changements climatiques.

Si nous reconnaissons les liens entre la forêt et les autres secteurs, en particulier le secteur agricole, ainsi que le potentiel d'atténuation de certains écosystèmes non forestiers, nous ne sommes pas en faveur de l'inclusion dans REDD+ à court terme de l'agriculture ou d'autres secteurs liés aux terres.

---

<sup>1</sup> Nous appuyons un mécanisme qui englobe la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière (REDD) ainsi que la réhabilitation, le boisement et le reboisement par des espèces natives et de manière appropriée sur le plan environnemental, la gestion durable des forêts natives et la conservation des stocks de carbone des forêts natives dès le démarrage du mécanisme.

Cependant, certaines activités d'utilisation des terres non forestières ont un potentiel de contribution aux réductions des émissions et de renforcement des stocks de carbone dans le secteur forestier. Ces activités, qui comprennent le boisement de terres agricoles dégradées et les changements de pratiques d'utilisation des terres avec comme conséquence un déboisement évité, ont un lien évident avec un mécanisme REDD+ basé sur la forêt et devraient être éligibles à court terme au mécanisme.

Le mécanisme de REDD+ défini à Copenhague devrait contribuer aux schémas de gestion durable des terres à long terme en établissant les bases d'un cadre complet. Ce mécanisme devrait être étendu à l'avenir pour inclure et encourager des opportunités adaptées d'atténuation dans d'autres secteurs d'utilisation des terres au fur et à mesure du développement des capacités techniques, institutionnelles et financières nécessaires.